

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICE DE SARL J.PELCAT

applicables à compter du 01/01/2026

Article 1. PARTIES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables entre **SARL J.PELCAT**, SIREN : 104982053, adresse : 210 rue Paul Cézanne, 76550 Offranville, France, ci-après dénommée « **SARL J.PELCAT** », et **TOUTE PERSONNE**, physique ou morale, contractant avec Jérôme Pelcat chef de l'entreprise pour la commande de Produits et/ou de Prestations, ci-après dénommée « **le Client** ».

Article 2. DEFINITIONS

« **Bon de Commande** » : document contractuel émis par le Client, établissant les caractéristiques de la commande d'un Produit.

« **Devis** » : document contractuel émis SARL J.PELCAT, établissant les caractéristiques de la commande d'une Prestation et des éventuels Produits objet de la Prestation.

« **Matériel** » : système de chauffage et/ou sanitaire du Client, sur lequel intervient Jérôme Pelcat au titre de la Prestation. Le Matériel peut indifféremment être composé ou non, en tout ou partie, de Produits.

« **Prestation** » : service fourni par SARL J.PELCAT au Client, dont les caractéristiques sont définies et détaillées dans le Devis et pouvant notamment consister en l'installation, l'entretien et/ou le dépannage du Matériel.

« **Produit** » : tout produit commercialisé SARL J.PELCAT.

« **Tarif en vigueur** » : stipulations du présent contrat déterminant le prix et les frais de livraison de chaque Produit.

Article 3. OBJET - COMMANDE

3.1 Objet du Contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à la commande de Produits et/ou de Prestations par le Client.

3.2 Conclusion du contrat

3.2.1 Commande de Produits

L'émission d'un Bon de Commande par le Client est ferme et irrévocable. Le Client est immédiatement lié par sa commande et ne peut pas l'annuler. Le contrat est formé dès acceptation du Bon de Commande par SARL J.PELCAT.

Le Client peut adresser le Bon de Commande par email, fax ou courrier. En cas de transmission par voie électronique, la production de la copie de la correspondance électronique par SARL J.PELCAT vaudra preuve de l'existence du contrat, sauf preuve contraire rapportée par le Client.

SARL J.PELCAT procédera alors à la livraison des Produits commandés, dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité d'un Produit :

- Si le Client s'est acquitté du paiement de la commande dans son intégralité, SARL J.PELCAT procédera au remboursement intégral de la commande par tout moyen ou à la livraison d'un produit similaire, à l'exclusion de tous dommages-intérêts ;

- si le Client a versé un acompte, SARL J.PELCAT procédera au remboursement partiel de la commande par tout moyen ou à la livraison d'un produit similaire, à l'exclusion de tous dommages-intérêts.

3.2.2 Commande d'une Prestation

SARL J.PELCAT adresse un Devis au Client par email, fax ou courrier.

Le Client peut renvoyer le Devis signé à SARL J.PELCAT, sous 10 jours, avec la mention « Bon pour accord », par email, fax ou courrier. Le renvoi du Devis inchangé par email, avec la mention « Bon pour accord » dans le corps du mail vaut également acceptation du Devis par le Client. En cas de transmission par voie électronique, la production de la copie de la correspondance électronique par SARL J.PELCAT vaudra preuve de l'existence du contrat, sauf preuve contraire rapportée par le Client.

L'émission d'un Devis accepté par le Client est ferme et irrévocable. Le Client est immédiatement lié par sa commande et ne peut pas l'annuler. Le contrat est formé dès acceptation du Devis par SARL J.PELCAT,

3.3 Adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente

En signant le Bon de Commande ou le Devis, le Client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans restriction. Ces conditions s'étendront automatiquement aux autres Produits et/ou Prestations que SARL J.PELCAT est ou sera amené à fournir au Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout contrat conclu entre SARL J.PELCAT et le Client, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client. Les stipulations du Bon de Commande ou du Devis et des présentes Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité de l'accord entre les parties.

SARL J.PELCAT se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. A ce titre, les nouvelles Conditions Générales de Vente seront opposables au Client à compter de leur signature par le Client. Toutefois, toute modification des présentes Conditions Générales de Vente sera réputée acceptée et opposable au Client si celui-ci, informé desdites modifications, ne s'oppose pas expressément par écrit aux nouvelles Conditions Générales de Vente dans un délai de 1 semaine à compter de la prise de connaissance de cette modification.

Article 4. PRODUITS

4.1 Caractéristiques des Produits

Les Produits livrés au Client sont ceux mentionnés dans le Bon de Commande ou le Devis.

4.2 Livraison

4.2.1 Frais

Dans tous les cas, le transport des Produits est entièrement à la charge du Client. Le cas échéant, les frais de transport réglés à SARL J.PELCAT sont ceux mentionnés dans le Tarif en Vigueur.

4.2.2 Délais

Les Produits sont mis à la disposition du Client dans le délai de **8 semaines** à compter du parfait encaissement du prix de la commande, ou, le cas échéant, de l'acompte et, le cas échéant, des frais de transport.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les délais pourront être prolongés en cas d'informations ou souhaits communiqués par le Client postérieurement à la signature du Bon de Commande.

Les dépassements de délais éventuels ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus des marchandises ou à une annulation des commandes par le Client.

4.2.3 Modalité de délivrance

4.2.3.1 Frais de livraison

Les frais de livraison ou de mise à disposition seront, en toute hypothèse, indiqués au Client avant tout règlement et ne concernent que les livraisons effectuées en France métropolitaine, Corse incluse. Pour tout autre lieu de livraison, il appartiendra au Client de prendre contact avec le service clientèle.

Les frais de livraison indiqués sur le Bon de Commande ou le Devis sont entendus en euros, toutes taxes comprises.

4.2.3.2 Délai de livraison

Les commandes sont livrées par la Poste ou la société Gefco dans un délai de 30 jours ouvrés à compter du parfait encaissement du prix par SARL J.PELCAT.

Certains produits ou certains volumes de commande peuvent néanmoins justifier un délai de livraison supérieur à 30 jours ouvrés. Il en sera fait mention expresse à l'attention du Client lors de la validation de la commande.

4.2.3.3 Colis détérioré

En cas de livraison d'un colis manifestement et visiblement détérioré, il appartient au Client de le refuser afin de jouir de la garantie offerte par le transporteur. Le Client devra par ailleurs en informer le vendeur sans délai, afin qu'un nouveau colis lui soit préparé, puis expédié dès réception du colis détérioré en retour. Dans pareil cas, les délais de livraison indiqués plus haut dans les présentes conditions générales ne seront plus applicables.

4.3 RESERVE DE PROPRIETE - TRANSFERT DES RISQUES

LA PROPRIETE DES PRODUITS LIVRES EST RESERVEE A JÉRÔME PELCAT JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR LE CLIENT, NONOBTANT TOUTE CLAUSE CONTRAIRE, A MOINS QUE LES PARTIES N'AIENT PONCTUELLEMENT ET EXPRESSEMENT CONVENU PAR ECRIT D'ECARTER LA PRESENTE CLAUSE.

LE CLIENT SUPPORTE LES RISQUES RELATIFS AUX PRODUITS A COMPTER DE LA COMMANDE. PENDANT TOUTE LA DUREE DE LA RESERVE DE PROPRIETE, LE CLIENT DEVRA ASSURER A SES FRAIS LES PRODUITS APPARTENANT A SARL J.PELCAT CONTRE TOUS DOMMAGES POUVANT SURVENIR ET EN JUSTIFIER AUPRES DE JÉRÔME PELCAT A PREMIERE DEMANDE.

Article 5. PRESTATIONS

5.1 Installation du Matériel

5.1.1 Lieu d'installation

Le Matériel mentionné dans le Devis est installé à l'adresse désignée par le Client lors de la commande. Le Client ne peut refuser les livraisons partielles.

5.1.2 Délai d'installation

SARL J.PELCAT s'engage à installer le Matériel dans les délais de livraison mentionnés dans le Devis, ce délai ne pouvant en tout état de cause être inférieur à 15 jours à compter de la commande du Client.

Les délais pourront être prolongés en cas d'informations ou souhaits communiqués par le Client postérieurement à la commande, en cas d'impossibilité d'accéder au lieu d'installation ou en cas de non-respect par le Client des présentes conditions générales.

Les dépassements de délais éventuels ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus des marchandises ou à une annulation des commandes par le Client. Toutefois, si un mois après la date prévue initialement pour la livraison, celle-ci n'a pu avoir lieu pour toute autre cause qu'un cas de force majeure ou de faute du client, l'annulation de la commande pourra être demandée par le Client sans indemnité ni dommages-intérêts.

5.1.3 Réception de l'installation

Le Client peut émettre des réserves dans un délai de 1 semaine à compter de la livraison. L'intégralité des réserves du Client devra être émise simultanément. A défaut de réserve dans le délai de 1 semaine précitée, le Matériel est considéré comme étant tacitement réceptionné par le Client.

5.1.4 Cession de contrat

Le Client accepte d'ores et déjà que les droits et obligations objet de la Prestation d'installation puissent être cédés à tout tiers au choix de Jérôme Pelcat. Le tiers est alors subrogé dans les droits et obligations objet de la prestation d'installation au lieu et place de SARL J.PELCAT.

Dans ce cas, le tiers cessionnaire est seul responsable de la bonne installation du Matériel.

5.2 Entretien

SARL J.PELCAT propose une maintenance annuelle du Matériel. Cette maintenance aura pour but de réaliser des opérations d'entretien du Matériel et de vérifier son bon état de marche.

La maintenance ne pourra être réalisée par SARL J.PELCAT que dans la mesure où le Matériel n'aura pas été dégradé ou déplacé du fait du Client et, de manière générale, si le Client a manqué à ses obligations.

5.3 Dépannage

Le cas échéant, la Prestation de dépannage est strictement limitée aux stipulations du Devis. SARL J.PELCAT se réserve en toute circonstance le droit de refuser une Prestation de dépannage, qui lui paraîtrait inutile, dangereux ou contraire à sa déontologie.

SARL J.PELCAT n'est tenu que par une obligation de moyen au titre de la Prestation de dépannage. En aucun cas, SARL J.PELCAT n'est en mesure de garantir la réparation et/ou le fonctionnement du Matériel réparé.

Article 6. DECLARATIONS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1 Information

Le Client déclare avoir reçu de SARL J.PELCAT toutes les explications et précisions utiles pouvant lui permettre d'entreposer, d'utiliser et de commercialiser les Produits objet du présent contrat. A ce titre, SARL J.PELCAT ne saurait être tenu responsable d'éventuelles altérations des Produits dues à de mauvaises conditions de stockage par le Client.

Le Client reconnaît que ses besoins et les Produits et/ou Prestations proposés par SARL J.PELCAT sont en adéquation et qu'il a souscrit au contrat en connaissance de cause et en

disposant de toutes les informations nécessaires lui permettant de produire un consentement libre et éclairé.

Le Client s'engage à informer SARL J.PELCAT de toute circonstance susceptible d'affecter l'exécution du présent contrat dès qu'il en a connaissance.

6.2 Autorisations et déclarations

Le cas échéant, le Client est seul responsable des autorisations et déclarations relatives à l'entreposage, l'utilisation, la revente, l'importation et l'exportation des Produits.

Le Client déclare qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires à cette fin. Le cas échéant, le Client déclare avoir effectué au préalable toute démarche nécessaire, telle que demandes d'autorisations et déclarations administratives.

Le défaut de telles déclarations et autorisations ne pourra en aucun cas remettre en cause la validité du présent contrat. Le Client restera notamment tenu de régler à SARL J.PELCAT les Produits commandés.

Le Client garantit SARL J.PELCAT contre tout recours qui serait entrepris à son encontre en cas de défaut de telles déclarations et autorisations.

Article 7. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

7.1 Prix

Les prix applicables sont ceux mentionnés, selon le cas, sur le Tarif en Vigueur ou le Devis. Le Tarif en Vigueur pourra faire l'objet d'une réévaluation de la part de SARL J.PELCAT le 1^{er} janvier de chaque année. Le Client en sera informé le cas échéant par email, fax ou courrier. Le nouveau Tarif en Vigueur sera applicable dès réception par le Client. En cas de transmission par voie électronique, la production de la copie de la correspondance électronique par SARL J.PELCAT vaudra preuve de la transmission du nouveau Tarif en Vigueur, sauf preuve contraire rapportée par le Client.

Aucun rabais, remise ou ristourne ne sera consenti au Client, sauf mention contraire sur le tarif en vigueur.

Les prix sont fermes et définitifs et s'entendent en euros HT, hors frais de port.

7.2 Modalités de paiement

Le prix est payable en euros par chèque et virement bancaire. SARL J.PELCAT adressera une facture au Client. Sauf mention contraire dans le Bon de Commande ou le Devis, le Client s'engage à payer le prix au moment de la commande.

7.3 Défaut de paiement

Les dates de paiement convenues ne peuvent être retardées sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure, à l'application de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité des sommes dues en principal.

En outre, tout retard de paiement aura pour conséquence la facturation au Client défaillant de frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quels que soient les délais convenus, majorées d'une indemnité de 20 % du montant à titre de clause pénale, ainsi que la possibilité de résilier le contrat unilatéralement au tort du Client.

ARTICLE 7. RECLAMATION – GARANTIE

7.1 Service clientèle

Le service clientèle de SARL J.PELCAT est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 au numéro de téléphone non surtaxé suivant : 0644260503, par courrier électronique à : jerome.pelcat@wanadoo.fr ou par courrier postal à l'adresse indiquée à l'article 1 des présentes conditions générales. Dans ces deux derniers cas, SARL J.PELCAT s'engage à apporter une réponse sous 1 jour ouvré.

7.2 Droit de rétractation – Vente à distance et hors établissement

Le présent article est applicable au Client ayant la qualité de consommateur au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation et au Client professionnel bénéficiant de la protection visée à l'article L. 121-16-1 III du même code.

7.2.1 Conditions d'exercice du droit de rétractation

Conformément à la législation en vigueur en matière de vente à distance, le Client dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter soit du jour où le contrat à distance est conclu pour les contrats relatifs à la fourniture d'une prestation de service et/ou à la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel, soit de la réception du bien par le Client ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce. Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Lorsque le délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La décision de rétractation devra être notifiée à SARL J.PELCAT aux coordonnées indiquées à l'article 1 des présentes conditions générales au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Client a, par exemple, la possibilité d'utiliser le formulaire-type fourni à la fin des présentes conditions générales. En tout état de cause, Jérôme Pelcat adressera au Client au plus tôt un accusé de réception de ladite rétractation par courrier électronique.

7.2.2 Effets du droit de rétractation

Le Client renvoie ou restitue les produits au professionnel ou à toute personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le Client de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Le cas échéant, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des Produits ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition des Produits, au plus tôt des deux événements. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur, tel que précisé à l'article L. 121-21-4 du Code de la consommation.

Le cas échéant, le professionnel effectue le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour l'utilisation d'un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client. Cependant, le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le Client a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

Les frais directs de renvoi du Produit sont à la charge du Client. Ces frais sont estimés à un maximum **de 60 euros.**

La responsabilité du Client n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du Produit résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce Produit.

Les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation sont exposés dans le formulaire-type fourni à la fin des présentes conditions générales.

7.2.3 Exclusions du droit de rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas, notamment, aux contrats :

- de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ;
- de fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;
- de fourniture de biens qui ont été descellés par le Client après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- de fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;
- de travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du Client et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;

De même, le droit de rétractation n'est pas applicable aux contrats exécutés intégralement par les deux parties à la demande expresse du Client avant que ce dernier n'exerce son droit de rétractation.

Lors de la validation de la commande d'une Prestation, le renoncement du Client au droit de rétractation sera manifesté par le fait de cocher la case correspondant à la phrase suivante : « *Je renonce expressément à mon droit de rétractation de 14 jours pour les prestations dont je bénéficierais avant l'écoulement de ce délai* ». Le Client recevra alors une confirmation par email de son renoncement au droit de rétractation.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, ce montant étant proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat.

7.3 Résolution du contrat sur l'initiative du Client

Le Client consommateur peut dénoncer le contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas de dépassement de la date de livraison du bien excédant sept jours.

Le Client sera alors remboursé des sommes engagées par lui lors de la commande.

La présente clause n'a pas vocation à s'appliquer si le retard de livraison est dû à un cas de force majeure. En pareil cas, le Client s'engage à ne pas exercer de poursuites à l'encontre de SARL J.PELCAT et renonce à se prévaloir de la résolution de la vente prévue au présent article.

7.4 Garanties

7.4.1 Garantie des vices et défauts apparents

Il appartient au Client de vérifier le bon état des Produits au moment de la livraison. Cette vérification doit notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des Produits ainsi que leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de trois jours à compter de la livraison. En tout état de cause, toute réclamation concernant les colis livrés ne sera prise en compte que si le Client ayant la qualité de commerçant a émis des réserves auprès du transporteur conformément aux articles L. 133-3 et suivants du Code de commerce.

7.4.2 Garantie des vices et défauts cachés

7.4.2.1 *Garanties légales*

Les Clients disposent d'une garantie légale de délivrance conforme (article 1604 du Code civil), d'une garantie légale contre les vices cachés (articles 1641 et s. du Code civil) et d'une garantie de sécurité (articles 1386-1 et s. du Code civil).

Les Clients ayant la qualité de consommateurs disposent en outre d'une garantie légale de conformité (articles L. 211-1 et s. Code de la consommation).

Le Client consommateur bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir auprès du vendeur. A ce titre, il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L211-9 du Code de la consommation. Enfin, le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les 6 mois suivant la délivrance dudit Produit, sauf pour les biens d'occasion.

Le cas échéant, la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale.

Lorsque le Client consommateur décide de mettre en œuvre la garantie des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code civil, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du même code.

7.4.2.2 *Retour*

Afin de mettre en œuvre la garantie, il appartient au Client de retourner le Produit à l'adresse du siège de SARL J.PELCAT, accompagné d'une lettre explicative en demandant soit la réparation, soit l'échange, soit le remboursement.

Les frais de retour du Produit demeurent à la charge du Client, sauf pour les Clients consommateurs mettant en œuvre la garantie de conformité des articles L. 211-1 et s. Code de la consommation.

Article 8. RESPONSABILITE DE JÉRÔME PELCAT

8.1 Responsabilité

8.1.1 Vente de Produits

SARL J.PELCAT s'engage à apporter le soin et la diligence nécessaire à la fourniture de Produits de qualité conforme aux spécifications des présentes Conditions générales. SARL J.PELCAT ne répond que d'une obligation de moyen concernant les services objet des présentes.

8.1.2 Vente de Prestations

SARL J.PELCAT s'engage à apporter le soin et la diligence nécessaire à la fourniture de Prestations de qualité conforme aux spécifications des présentes Conditions générales. SARL J.PELCAT ne répond que d'une obligation de moyen concernant les services objet des présentes.

8.1.3 Limite de responsabilité

La responsabilité de SARL J.PELCAT est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le Client et lié à la défaillance en cause. SARL J.PELCAT ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects tels que, notamment les préjudices commerciaux, les pertes de commandes, les atteintes à l'image de marque, les troubles commerciaux et les pertes de bénéfices ou de clients. De même et dans les mêmes limites, le montant des dommages et intérêts mis à la charge de SARL J.PELCAT ne pourra en tout état de cause excéder le prix des Produits et/ou Prestations commandés.

8.2 Force Majeure – Faute du Client

SARL J.PELCAT n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du Client, telles que définies au présent article :

8.2.1 Force majeure

Au sens des présentes Conditions Générales de Vente, sera considéré comme un cas de force majeure opposable au Client tout empêchement, limitation ou dérangement du fait d'incendie, d'épidémie, d'explosion, de tremblement de terre, d'effondrement des installations, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de SARL J.PELCAT. Dans de telles circonstances, SARL J.PELCAT sera dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ce dérangement.

8.2.2 Faute du Client

Au sens des présentes Conditions Générales de Vente, sera considéré comme une faute du Client opposable à ce dernier, toute mauvaise utilisation des Produits, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part ou de celle de ses préposés, non-respect des conseils donnés par SARL J.PELCAT.

Article 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE – IMAGE DE MARQUE

9.1 Droits de propriété intellectuelle de SARL J.PELCAT

Les photographies, textes, références, dessins et graphismes ou tout autre élément composant les Produits sont la propriété exclusive de SARL J.PELCAT, protégée le cas échéant au titre du droit d'auteur, du droit des marques, du droit des brevets ou de tout autre droit de propriété intellectuelle.

Les droits y afférant sont réservés pour tous les pays. Tout usage donnant prise aux droits précités ne peut avoir lieu qu'avec l'accord préalable et écrit de SARL J.PELCAT. Le présent contrat ne vaut en aucun cas renonciation de la part de SARL J.PELCAT à faire valoir ses droits de propriété intellectuelle.

SARL J.PELCAT ne donne pas d'autre garantie de propriété intellectuelle concernant les Produits que celle de l'éviction de son fait personnel, à l'exclusion de toute garantie d'éviction du fait des tiers. Au cas où une action en contrefaçon serait intentée contre le

Client, celui-ci ne pourra pas appeler SARL J.PELCAT en garantie, ni tenter une action récursoire.

9.2 Image de marque des Produits

Le Client professionnel ne pourra pas modifier ou altérer les Produits ou leur conditionnement, sauf accord préalable et écrit de SARL J.PELCAT. Le Client professionnel ne pourra notamment pas altérer ou supprimer les signes distinctifs de SARL J.PELCAT apposés sur les Produits ou leur emballage.

Le Client professionnel s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter l'image de marque des Produits eu égard à leur haute qualité. Le cas échéant, le Client professionnel s'engage notamment à présenter positivement les Produits à la vente de manière à les valoriser au moyen d'une démarche commerciale de qualité et à respecter l'emballage, les codes couleur et les caractéristiques techniques des Produits.

Le cas échéant, le Client professionnel s'engage à faire respecter par ses propres clients la présente obligation de respect de l'image de marque des Produits. Le Client professionnel engagera personnellement sa responsabilité à l'égard de SARL J.PELCAT en cas de non-respect de cette obligation par ses propres clients.

Article 10. CONFIDENTIALITE

Le Client professionnel s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles, secrets de fabrique ou secrets commerciaux de SARL J.PELCAT et à ne pas utiliser ces informations et secrets à d'autres fins que celles concernant la bonne exécution du présent contrat. Sera considérée comme confidentielle, toute information obtenue auprès de SARL J.PELCAT et ne se trouvant pas dans le domaine public. Le Client professionnel prendra toute précaution utile pour prévenir une divulgation interdite ou l'usage d'une information confidentielle ou d'un secret de commerce ou de fabrique. Cette obligation survivra à l'expiration du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, tant que les informations concernées ne sont pas tombées dans le domaine public.

Article 11. CIRCULATION DU CONTRAT

11.1 Cession de contrat

Le Client ne peut pas transférer ses droits et obligations relatifs au présent contrat à un tiers, sauf accord préalable et écrit de SARL J.PELCAT.

11.2 Location-gérance

Dans le cas où le Client donnerait son fonds en location-gérance, il s'engage à imposer à son gérant le respect des obligations relatives au présent contrat. Le Client demeurera cependant personnellement responsable et solidairement tenu de la bonne exécution de toutes les obligations découlant du contrat, quelles que soient les stipulations du contrat de location-gérance.

11.3 Cession du fonds

Dans le cas où le fonds de commerce ou le droit à l'occupation du point de vente du Client ferait l'objet d'une cession volontaire ou forcée, le Client s'engage à aviser SARL J.PELCAT de cette éventualité quinze jours au moins avant sa réalisation et, sauf dispense expresse de SARL J.PELCAT, à imposer à son successeur l'exécution du contrat.

Article 12. DISPOSITIONS GENERALES

12.1 Loi applicable – Litige

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à l'application du droit français.

Tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente devront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation de SARL J.PELCAT en vue d'un règlement amiable. EN CAS DE LITIGE AVEC UN CLIENT COMMERÇANT, LES TRIBUNAUX DU SIEGE SOCIAL DE JÉRÔME PELCAT SERONT SEULS COMPETENTS.

12.2 Contestation

Les contestations du Client relatives au présent contrat et à ses suites ne pourront être prises en compte après l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la survenance de l'événement contesté.

12.3 Non-renonciation

Le fait, pour SARL J.PELCAT, de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales de Vente n'emportera en aucun cas renonciation à s'en prévaloir.

12.4 Divisibilité

Si l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continueraient à produire leur effet.

12.5 Clauses abusives

Les stipulations des présentes conditions générales s'appliquent sous réserve du respect des dispositions impératives du Code de la consommation concernant les clauses abusives dans les contrats conclus entre un professionnel et un consommateur.

**MODALITE D'ANNULATION DE LA COMMANDE
EN CAS DE VENTE A DISTANCE OU HORS ETABLISSEMENT
AUPRES D'UN CLIENT**

En cas de vente à distance, telle que définie par l'article L. 121-16 du Code de la consommation, dans les quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client consommateur a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 121-16-1.

**Si vous annulez votre commande,
vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre.**

=====

ANNULATION DE COMMANDE
Code de la consommation art. L. 121-17

Conditions :

- * compléter et signer ce formulaire
- * **l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception**
- * utiliser l'adresse figurant à l'article 1
- * **l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.**

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

* Nature de la marchandise ou du service commandé :

.....

* Date de la commande :

* Date de réception de la commande :

* Nom du
client :

* Adresse du client :

.....

Signature du client :